



Syndicat CGT des personnels
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

10 ans au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris LIQUIDÉ au 31/12/2009



suite...

L'affaire :

Sady a 55 ans. Il a été embauché comme adjoint d'accueil et d'insertion en décembre 1999, en CDD à l'échelle 3, échelon 1. Après 10 ans de « carrière » au CASVP, il était toujours rémunéré à l'échelle 3, échelon 1 (1345 € brut / mois). Il a 2 enfants étudiants sans ressources à charge.

Sady a été VIRÉ, le 31/12/2009.

Il n'a pourtant rien à se reprocher professionnellement, son rapport de notation 2009 en date du 16/11/2009 est rédigé textuellement comme suit « *Ponctuel, assidu, agent sérieux. Fait partager son savoir faire aux agents nouvellement affectés* ».

Profitant de la fermeture programmée en juillet 2011 d'un établissement pour travaux, la Direction du CASVP licencie notre collègue sur des directives de l'Hôtel de Ville (il faut réduire les coûts à tout prix et le personnel nous l'avons compris sert de variable d'ajustement).

Mme Olga TROSTIANSKY Adjointe au Maire de Paris chargée de la solidarité, de la famille, de la lutte contre l'exclusion et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris saisie par la CGT le 29/01/2010 ferme sa porte et CAUTIONNE.

Le Maire de Paris a été personnellement alerté sur cette situation.

A ce jour, l'Hôtel de Ville très gêné ne communique pas sur cette exclusion programmée et inadmissible.

Des collègues dubitatifs nous posent des questions :

Pourquoi Sady n'a t-il pas été titularisé après tant d'années ?

Le CASVP avait de multiples solutions pour titulariser cet agent, plusieurs promesses ont été faites à Sady en ce sens. Elle n'ont jamais été tenues. **ils l'ont exploité jusqu'au bout.**

D'autre part, son contrat à durée déterminée (CDD) aurait pu être transformé en contrat à durée indéterminée (CDI), **ils ne l'ont pas fait.**

A t-il essayé de passer des concours ?

Sady a fait acte de candidature au concours d'agent d'entretien qualifié titre IV, ouvert le 1^{er} septembre 2009 au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, mais la motivation et la constitution de son dossier n'ont pas satisfait aux attentes du jury. Aussi, Sady n'a pas été autorisé à participer aux épreuves d'admission.

La lettre de motivation de Sady était pourtant plus que tout à fait acceptable et aurait dû l'amener à pouvoir participer au concours. **Ils ont rejeté son dossier !**

Sady n'a donc pas bénéficié comme il aurait dû de la reconnaissance de son expérience professionnelle durant 10 années passées au CASVP. **Ils n'ont tenu aucun compte de son expérience.**

Pourquoi tant d'injustice ?

La CGT a demandé toutes les explications à ce sujet à Madame la Directrice Générale du CASVP, elle n'a pas répondu à ce jour.

Y a t-il eu discrimination ?

Cette question nous a été posée à plusieurs reprises.

Pour La CGT, c'est OUI !

De quoi vit Sady aujourd'hui ?

A ce jour de la solidarité de son entourage, car le dossier de paiement de l'allocation pour perte d'emploi (équivalent de l'allocation Assédict) que doit lui verser le CASVP est toujours en cours à ce jour.

A t-il perçu des indemnités de licenciement après 10 ans de travail au CASVP ?

NON !

Ces indemnités n'existent pas dans la fonction publique et Sady est parti avec 0 € d'indemnités.

EPILOGUE

Aujourd'hui vous pouvez être considéré comme un bon agent, mais demain !

A la CGT, notre expérience nous a montré qu'un accident de la vie, une maladie, un changement d'encadrement, d'organisation d'un service ont bouleversé des carrières, des situations et des vies.

Demain, la loi de mobilité dans la fonction publique permettra à notre employeur de disposer de nos emplois comme il le voudra (titulaire ou pas !).

Alors, le cas de Sady doit nous faire réfléchir et doit être l'occasion de nous mobiliser pour que demain ils sachent que nous n'accepterons pas l'inacceptable !

**MOBILISATION MAXIMUM DONC POUR FAIRE VALOIR
NOS DROITS LES PLUS ELEMENTAIRES.**

**NOUS NE SOMMES PAS JETABLES ET INTERCHANGEABLES !
SIGNEZ ET FAITES SIGNER !**

PETITION

A l'attention de Mr Bertrand DELANOË Maire de Paris

Nous, agents du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, solidaires de notre collègue Sady, agent contractuel licencié sans raisons après 10 ans de travail au Centre d'Action Sociale, demandons sa réintégration.

NOM	PRENOM	ETABLISSEMENT	SIGNATURE